**FICHE APPN ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE**

Selon l’article R-212-7 du code du sport, les APPN à environnement spécifique sont les suivantes :

- le surf de mer, les pratiques de la voile se déroulant à plus de 200 miles nautiques d’un abri,

- le canoë-kayak sur des rivières de classe supérieure à trois,

- l’escalade en sites sportifs au-delà du premier relais, en terrain d’aventure ou en via ferrata,

- la plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée,

- le canyonisme,

- le parachutisme,

- le ski, l’alpinisme et leurs activités assimilées,

- la spéléologie,

- le vol libre.

**AU NIVEAU ACADÉMIQUE SERONT CONSIDÉRÉES ÉGALEMENT COMME ACTIVITÉS À ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE LES ACTIVITÉS SUIVANTES :**

**-la randonnée dès lors qu’elle engage le groupe sur un dénivelé de 1000D+, ou qui nécessite d’utiliser une corde (Roche vert bouteille…), ou qui se déroule sur plusieurs jours,**

**-toutes les activités organisées en lagon,**

**-la natation ou le savoir nager en rivière.**

À déposer en amont 1 mois avant la sortie sur IPACK EPS **ET** à envoyer à insp2d@ac-reunion.fr, à l’attention des IA-IPR EPS

|  |  |
| --- | --- |
| ACTIVITÉ |  |
| DATE OU PÉRIODE ENVISAGÉE |  |
| SITE (Reconnaissance effectuée le…, par…)Transmettre Topo / trace / carteTemps de parcours estimé |  |
| Présentation des ZONES SENSIBLES ou des difficultés estimées et des réchappes possibles |  |
| ÉLÈVES(Effectif, niveau de classe, préciser si AS / SSS / Option et la formation préalable) |  |
| ENCADRANTS (personnels EN)Nom des enseignantsCoordonnées de l’enseignant d’EPS responsable du projet |  |
| ENCADRANTS (personnels extérieurs)Nom, qualifications, coordonnées |  |
| PROCÉDURES SÉCURITAIRESGestion des groupes envisagés et des cas particuliersPrise de connaissance d’un PASSMatériel de sécurité et de premiers secours(Préciser les moyens de communication téléphone, VHF, talkie)Connaissance des numéros d’urgence*(Contact anticipé / organisme de secours)* |  |

Un point météo devra impérativement être réalisé en amont du départ.

Réactualiser si nécessaire la fiche de sortie auprès du chef d’établissement pour mettre à jour : la reconnaissance, les coordonnées des encadrants.

**Avis du chef d’établissement, date et signature**

**Avis de l’Inspection Pédagogique EPS**